

QU'EST-CE QUE L'AIDE ALIMENTAIRE ?

Le service d'aide alimentaire offre, en partenariat avec Moisson Beauce, des boîtes de nourriture pour les personnes dans le besoin. Ces boîtes offrent de la nourriture en échange d'une minime contribution.

Cette aide ne vient pas combler les besoins dans leur entièreté. Le demandeur est appelé à chercher des ressources ou encore à subvenir à ses besoins selon ses propres moyens.



QUI CONTACTER ?

C'est votre lieu de résidence qui détermine qui vous offre le service.

- **Comptoir Régional de Beauce**
au 418 228-0560, poste 221,
info@comptoirregionalbce.ca
pour le secteur St-Georges Est,
Notre-Dame-des-Pins, St-
Philibert, St-Simon-les-Mines.
- **Société St-Vincent-de-Paul**
au 418 227-1110 ou au
sctgo@globetrotter.net
pour le secteur St-Georges
Ouest et St-Jean-de-la-
Lande.
- **La Maison de la famille
Beauce-Etchemins.**
au 418-228-0097 ou au
aidealimentaire5@gmail.com
pour toutes les autres
municipalités de la MRC
Beauce-Sartigan.

BESOIN D'AIDE ALIMENTAIRE ?

MRC Beauce-Sartigan



Collabor
Action | REGROUPEMENT
DES CONCERTATIONS
BEAUCE-SARTIGAN

LES TYPES D'AIDE ALIMENTAIRE

L'aide alimentaire est offerte sous deux formes, soit :

- **Dépannage d'urgence :** procure de la nourriture pour une courte période (quelques jours).
- **l'aide alimentaire régulière :** composée de dons de nourriture en quantités significative et offert à une fréquence régulière.

POUR QUI ?

L'aide alimentaire s'adresse aux personnes en situation de précarité financière et de vulnérabilité. Toutefois, le demandeur devra rencontrer les seuils de revenus indiqué au Cadre de référence en vigueur. Ces seuils prennent en compte le nombre de personne et le total des revenus de tous les occupants un domicile.

FAIRE UNE DEMANDE

Pour faire une demande d'aide alimentaire, vous devrez :

- Remplir le formulaire ;
- Fournir une preuve de résidence, une preuve d'identité avec photo et une preuve de revenu pour tous les occupants du domicile.

Votre demande sera évaluée dans le respect et sans jugement. Cette évaluation à lieu tous les six (6) mois.

Si vous êtes admissible, un calendrier des distributions vous sera remis. Vous devrez apporter lors de votre cueillette :

- Des sacs réutilisables ;
- Un sac thermique (isolé) avec une glace ;
- La contribution (\$) symbolique prévue.

AUTRES ALTERNATIVES

- **Soupe populaire :** Tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi, l'Assiettée Beauceronne offre un service de repas chauds et nourrissants le midi, entre 11h30 et 13h00.
- **Frigo-dons :** Des frigos communautaires sont également disponible dans toute la MRC.

